

MAIRIE DE VERDUN-EN-LAURAGAIS

CONSEIL MUNICIPAL

12 avril 2017

Compte rendu sommaire

Présents : MM de PRADIER d'AGRAIN Armand, , VIDAL Monique, ANDRAUD Frédéric, MONSERAT Laurent, GUIRAUD Gaëlle, BAILLOU Philippe, VIALADE Sophie, VIALADE Régis, CALVEL Thierry.

Absents (représentés) : MM

Absents : MM MONTECH Gérard, COMBES Hubert

Modification de l'ordre du jour, à la demande de Monsieur le Maire.

Le conseil municipal accepte la modification et décide d'ajouter la décision modificative n°1 et les travaux de renouvellement de la conduite d'eau.

○ VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes aux associations verdunoises :

- | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| - ACCA : 200 € | - La Cassolo Verdunoise : 300 € |
| - Chanteur Montagne Noire : 300 € | - Club des Aînés : 500 € |
| - Association sportive : 500 € | - La Pêche Verdunoise : 200 € |
| - Donneurs de Sang : 100 € | - Comité des fêtes : 3 000 € |
| - Ecrin d'Oc : 100 € | |
| - CAUE 11 : 65 € | - Histoire et Patrimoine : 300 € |
| - Les Roumious : 150 € | |

○ VOTE DES BUDGETS

Budget Communal :

Fonctionnement Recettes – Dépenses : 870 526.92 €
Investissement Recettes – Dépenses : 568.170.04 €

Budget Village Vacances :

Fonctionnement Recettes – Dépenses : 166 522.23 €
Investissement Recettes – Dépenses : 90 000 €

Budget Eau – Assainissement :

Fonctionnement Recettes – Dépenses : 27 798.70 €
Investissement Recettes – Dépenses : 72 479.39 €

Le conseil municipal vote les budgets 2017 à l'unanimité.

○ TAUX D'IMPOSITION DE LA COMMUNE

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition de la commune :

- Taxe d'habitation : 15.90%
- Foncier bâti : 23.44%
- Foncier non bâti : 123.97%

○ DELIBERATION : DECISIONS MODIFICATIVES N°1

Le conseil municipal décide les modifications budgétaires suivantes :

- Article 2313 : constructions : - 210 087.00 €
- Article 2135 : aménagement des constructions : +210 087.00 €

○ **DELIBERATION AUTORISANT L'INTERVENTION DE LA FONDATION DU PATRIMOINE – TRAVAUX EGLISE**

Le conseil municipal décide d'autoriser l'intervention de la Fondation du Patrimoine pour financer les travaux à l'église et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes conventions utiles à cet effet.

○ **OUVERTURE ET TARIFS DE LA PISCINE MUNICIPALE SAISON 2017**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. Décide que la piscine communale sera ouverte au public du 1^{er} juillet 2017 au 31 août 2017.
2. Décide que les tarifs des tickets d'entrée à la piscine ne seront pas modifiés :
 - Tickets A : 2.00 € le ticket
 - Tickets B : 1.00 € le ticket
 - Tickets C : 1.50 € le ticket (vendus par carnet de 10 tickets, soit 15.00 € le carnet)
 - Tickets D : 0.70 € le ticket (vendus par carnet de 10 tickets, soit 7.00 € le carnet)

○ **DELIBERATION SUR LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE CONDUITE D'EAU A LA BATISSE :**

Le conseil municipal accepte le devis des travaux de l'entreprise SUEZ pour la réalisation du changement de la conduite d'eau pour un montant de 18 192.68€ HT.